



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Mâcon, le 03 juin 2019

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Environnement
Unité Milieux naturels et
Biodiversité

affaire suivie par :
Sylvie Barnel

Tél. : 03 85 21 86 02

Fax : 03 85 38 01 55

ddt-env-mnb@saone-et-loire.gouv.fr

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC EXPRIMEES
suite à la consultation organisée du 07 au 28 juin 2019 inclus
(en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement)

***Projet d'arrêté préfectoral fixant les restrictions d'introduction
de sangliers dans les parcs et enclos de chasse et élevage
en régime de déclaration de détention***

Le projet d'arrêté préfectoral fixant les restrictions d'introduction de sangliers dans les parcs et enclos de chasse et élevage en régime de déclaration de détention n'a fait l'objet d'aucune observation.

L'adjoint au chef du service Environnement,
Marc Comairas